

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 15 mai 2024

Avis n°2024- 04

Avis du CSRPN Hauts-de-France concernant le protocole d'étude sur le *Tamias de Sibérie* (*Tamias sibiricus*)

Rappel du contexte :

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes est l'une des causes majeures d'atteinte à la biodiversité. Qu'il s'agisse d'introduction volontaire ou fortuite, certaines de ces espèces peuvent avoir des impacts significatifs sur les écosystèmes locaux mais parfois également avoir des impacts économiques et sanitaires importants.

Le cadre réglementaire relatif aux espèces exotiques envahissantes s'est renforcé avec l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Les arrêtés du 14 février 2018 relatifs à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain ont notamment défini une liste d'espèces (dont le *Tamias de Sibérie* fait partie) pour lesquelles des opérations de lutte à la demande du préfet peuvent être mises en œuvre. Ces arrêtés précisent notamment les conditions de réalisation de ces opérations.

Rappel du contexte :

La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes adoptée en janvier 2023, prévoit dans son axe gouvernance la possibilité de mise en place de groupes de travail thématiques animés par des acteurs du réseau afin d'assurer une collaboration et des échanges sur des sujets particuliers.

A ce titre, le *Tamias de Sibérie* (*Tamias sibiricus*), petit écureuil forestier originaire d'Asie, introduit en France comme animal de compagnie dans les années 1960 a colonisé les milieux naturels suite à des relâchés par des particuliers ou des échappés d'élevages.

Si son impact sur la biodiversité semble peu important et est peu documenté à ce jour, il représente un risque sanitaire en étant un réservoir de la bactérie *Borrelia burgdorferi*, responsable de la maladie de Lyme. En effet, les *Tamias de Sibérie* seraient 7 fois plus porteurs de la bactérie que des espèces indigènes.

Dans les Hauts-de-France, le *Tamias de Sibérie* est principalement localisé dans le sud de l'Oise, aux abords de Creil.

Pour mettre à jour les données sur la répartition de l'espèce et savoir si la population s'est étendue dans l'Oise, un plan d'actions animé par l'OFB et la fédération départementale des chasseurs de l'Oise a été initié avec les partenaires régionaux.

La première étape, qui se déroulera sur deux ans, vise à actualiser les connaissances en testant un protocole de suivi et en mettant en œuvre des opérations de prospection sur plusieurs sites favorables à l'expansion du rongeur.

L'étude aura également pour objectif d'essayer d'établir une corrélation entre la présence de la maladie de Lyme et le *Tamias de Sibérie* ainsi que de s'intéresser aux éventuels impacts de cette espèce sur les écureuils roux (nématodes).

Les résultats de cette première phase permettront de décider si la poursuite de ce plan d'actions est pertinente et, le cas échéant, de définir les actions qui en découlent.

Faisant suite à la présentation de l'OFB et de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise ainsi qu'aux différents échanges qui ont suivis, le CSRPN des Hauts-de-France émet **un avis**

favorable à la mise en œuvre du protocole d'étude du Tamia de Sibérie – *Tamias sibiricus* dans l'Oise.

Toutefois, les membres du CSRPN ont pu également émettre quelques remarques / recommandations qui sont reprises ci-après :

□ Dans le cadre plus général de l'étude, les membres du CSRPN souhaiteraient que soit évaluée la possibilité de réaliser quelques analyses génétiques sur certains cadavres de Tamia de Sibérie afin de mieux cerner l'origine des populations.

□ Préciser la contribution relative du Tamia de Sibérie / infestation de la maladie de Lyme au regard des autres espèces qui peuvent aussi être vecteurs de la maladie. L'idée ici est d'évaluer à la fois la part relative portée par le Tamia de Sibérie mais aussi et surtout le nombre de cas d'infestations en valeur absolue afin de mieux cerner le facteur risque et la proportionnalité des mesures à mettre en œuvre à terme à l'encontre du Tamia de Sibérie.

□ Cette espèce ayant par ailleurs différents prédateurs (renard, sanglier, mustélidés, rapaces...), le CSRPN souhaite que dans l'étude, puisse être évaluée la pertinence de renforcer les phénomènes de prédatations si les risques sur la santé humaine sont avérés.

□ Dans ce contexte et au regard de certains suivis, il serait également souhaitable d'obtenir des retours d'expériences pour évaluer les taux de prélèvements qui seraient ainsi nécessaires pour stabiliser / réduire les populations et les densités locales.

□ Enfin, profiter également des suivis mis en œuvre dans le cadre du protocole de l'étude afin d'évaluer les classes d'âges des populations de Tamias de Sibérie au sein des zones d'expertises.

Fait à Amiens, le 28 mai 2024

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI